



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Réagencement des Quais et Darses du Chantier Naval Monaco Marine dans le Port de Beaulieu-sur-Mer.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
9. Infrastructures portuaires, maritimes, et fluviales. b) Construction de ports et d'installations portuaires.	Le projet de réagencement des quais et darses du chantier naval est soumis à un dossier de Déclaration au titre de la nomenclature IOTA dont Monaco Marine sera le pétitionnaire (voir annexe "Droits Réels")

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Sur l'aire de carénage de Beaulieu-sur-Mer, Monaco Marine souhaite faire évoluer son système de quais et darses par :

-Abandon du dock flottant métallique (capacité 300T, vieillissant+exploitation lourde)=suppression du dock (accueil d'1 yacht sur la plateforme du dock et 2 yachts à terre) + remblaiement de la zone de la plateforme du dock

-Acquisition d'un Travelift (TL) d'une capacité de 250T (remplacera le dock 300T et l'actuel Travelift 140T + abandon du TL40T) et d'un chariot terrestre.

-Démolition et reconstruction du bras de la darse du Travelift 250T avec élargissement de la darse à 8,70m. (Longueur de Darse identique)

Pour la reconstruction du bras de darse, des éléments préfabriqués seront posés et assemblés sur place, puis liaisonnés en effectuant du coulage béton. Cette technique permet de limiter fortement les volumes de béton coulé sur place et ainsi limiter les pertes de laitance.

Pour le comblement du dock, un quai poids sera réalisé selon la même méthode d'éléments préfabriqués, pour obturer le côté ouvert, les remblais seront réalisés avec du tout venant de carrière, puis pose des réseaux (dont pluvial) et couverture en enrobé percolé . NB : Des études géotechniques seront réalisées durant le mois d'avril - mai 2025. Si les résultats le permettent, une autre solution technique via des pieux pourra être préconisée pour la reconstruction du bras de la darse du travelift permettant de limiter l'emprise au sol et les coûts.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de moderniser l'outil industriel, d'améliorer sensiblement l'impact environnemental (réduction des opérations en contact avec l'eau, risque de pollution majeure écarté) et d'optimiser l'aire de carénage de Beaulieu-sur-Mer afin d'améliorer les conditions d'exploitation (mise à sec et accueil des navires) et la sécurité des opérateurs (fin de l'usage d'un câble acier en tension sur 50 m). Pour ce faire, Monaco Marine prévoit le retrait du dock pneumatique (300T, vieillissant) et des rails existants, le remblaiement de la zone correspondante, et la démolition/reconstruction d'un bras de darse de travelift. L'acquisition d'un Travellift de capacité intermédiaire (250T fonctionnant au biocarburant, abandon du dock 300T et des travelifts 140 et 40T) et d'un chariot terrestre vise à accroître la flexibilité et l'efficacité des opérations de manutention des bateaux. Par ailleurs, la reconstruction du bras de la darse sur quai plein permettra l'élargissement de la darse de levage au nouveau besoin (250T) pour un meilleur accueil client (flexibilité de forme des navires). Enfin, le comblement de la zone de la plateforme du dock permettra une meilleure utilisation des infrastructures existantes (souplesse d'accès avec Travelift ou chariot).

Le projet ne prévoit pas de modifier ni d'augmenter l'activité du site, les unités accueillies les plus grandes seront notamment de taille plus limitée. Les surfaces d'exploitation du chantier naval sont identiques par rapport à l'état actuel. Seules les largeurs de la darse du travelift (élargie) et du bassin à flot (réduite) sont impactées.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux commenceront par une phase d'installation de chantier et de travaux préparatoires.

La phase des travaux se fera comme suit :

- Dépose, retrait et évacuation du bras de darse Sud existant (zone travelifts),
- Création du nouveau bras de darse Sud en quai poids,
- Dépose, retrait et évacuation du dock existant (plateforme) situé dans la darse Nord,
- Fermeture de la darse Nord avec un quai poids,
- Remplissage de la darse Nord avec des remblais, et réalisation d'une dalle en béton armé

La superficie et l'emprise du chantier naval restent identiques par rapport à l'état existant. De façon anecdotique, la superficie du bras de darse sud reconstruit sera inférieure au bras existant (exploitation actuelle avec deux travelifts 40T et 140T de largeur différente)

Les travaux seront réalisés de manière à limiter voire éviter les nuisances sur les activités portuaires, les professionnels et les usagers du port et de ses alentours. Le phasage des travaux sera précisément défini en prenant en compte l'organisation et l'exploitation du port qui varient tout au long de l'année.

Pendant la phase de travaux, des mesures de protection seront prises pour limiter, voire éviter, tout impact négatif sur les milieux environnementaux et sociaux du secteur du port (cf. Annexe n°8).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet du réagencement des quais et darses du chantier naval de Monaco Marine sur le port de Beaulieu-sur-Mer, n'a pas pour objectif d'augmenter ses activités. Cela permettra l'accueil de navires de taille en adéquation avec les surfaces disponibles et les outils de levage, et répondant aux besoins du secteur.

La taille des plus grands bateaux accueillis (250T) sera inférieure aux tailles actuelles (300T), mais le nombre de bateaux annuels pourra être supérieur (à surface d'exploitation identique), aussi les aires de surfaces carénées annuellement seront sensiblement identiques, et pourront être légèrement augmentées. Cette augmentation peut être supportée par les ouvrages de collecte et de traitement des eaux de ruissellement installés dernièrement et conçus initialement pour les bateaux de 300T et sur une exploitation de 35 années d'AOT (Cf annexe n°9 - autorisation de travaux en 2022 CRAR 2C15217715225 du 23 juin 2022).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis aux procédures suivantes :

- * Dossier de Déclaration au titre de la Loi sur L'eau
- * Notice simplifiée des incidences NATURA 2000

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface plateforme du dock flottant (futur zone de remblais)	313,25 m²
Linéaire Darse Sud	35.88 ml

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité :
Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La commune de Beaulieu-sur-Mer est soumise au PLU métropolitain. Le chantier naval se situe en zone UMc "port et zones balnéaires"

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le chantier naval ne se situe pas dans le périmètre d'une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) terrestre ou marine. Les zones les plus proches sont : • ZNIEFF de type 1 : Libac- Baou Roux. Elle se situe à plus de 330 m au Nord-Ouest du port. • ZNIEFF marine de type 2 : Mer d'Eze. Elle se situe à plus de 870 m à l'Est du port.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Commune de Beaulieu-sur-Mer.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	PPBE approuvé le 28 décembre 2023.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le projet se situe dans le périmètre des monuments historique : - Hôtel Bristol, - Villa Kérylos, - Eglise Anglicane Saint Michael. Le projet n'aura pas d'emprise supplémentaire, il ne sera donc pas de nature à perturber la visibilité et la co-visibilité de ces sites.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Beaulieu-sur-Mer est couverte par : , - PPRN (Mouvements de terrain et séismes) – Approuvé le 10 Aout 1998. - PPRN (Incendie) – Prescrit le 16 Décembre 2003
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le projet se situe à proximité immédiate du site inscrit « Littoral de Nice à Menton - 93O6049». Étant donné que les travaux sur l'aire technique maintiennent les activités actuelles, le projet n'aura aucun impact sur le site inscrit.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le projet se situe au sein du site Natura 2000 Directive Habitat "Cap Ferrat - FR9301996" Un formulaire d'évaluation simplifié des incidences Natura 2000 sera transmis en parallèle du Dossier Loi sur l'Eau (DLE).
D'un site classé ?	☒	☐	Le projet se situe dans le périmètre du site classé " Domaine public maritime du Cap Ferrat - 93C06038" Pour autant, le projet n'as pas pour vocation à accroître son activité, les surfaces d'exploitation du chantier naval sont identiques par rapport à l'état existant. Il n'y aura donc pas d'impact sur le site classé. De plus la mise en place récente d'une unité de traitement est en mesure de traiter l'ensemble des surfaces de carénages.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	L'eau utilisée pour l'exploitation de l'activité de l'aire de carénage est issue du réseau communal. Pour autant, le projet de réaménagement de chantier naval, n'entraînera pas une augmentation significative de la consommation malgré l'augmentation de la taille des bateaux.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les matériaux issus de la démolition de la darse Sud seront envoyés en centre de tri spécialisé. Si cela est possible certains seront réutilisés comme remblais pour la darse.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Afin de combler la darse Nord, le remblais sera effectué avec des matériaux issue de carrière.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	L'environnement marin naturel proche du site portuaire est caractérisé par la biocénose des fonds meubles infralittoraux. Le port de Beaulieu-sur-Mer abrite dans la passe d'entrée des espèces protégées tel que des herbiers de Posidonie à environ 80 m de la zone de travaux. Des mesures seront prises en phase chantier pour éviter toute perturbation des milieux naturels et social (Cf. Annexe n°8).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	L'herbier de Posidonie est une des espèces répertoriées dans le périmètre du site Natura 2000 «Cap Ferrat », pour autant, compte tenu des caractéristiques du projet et des mesures prises en phase travaux, il n'y a pas de risque de perturber cet habitat et le site Natura 2000. Le courant et la sédimentologie du secteur ne seront pas impactés par le projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Les surfaces d'exploitation sont identiques par rapport à l'état actuel.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le port de Beaulieu-sur-Mer est concerné par un faible risque de submersion marine. Le projet ne va pas modifier le fonctionnement hydraulique de la zone et donc le risque de submersion marine.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Uniquement en phase chantier mais de manière temporaire et adaptée à la zone. De plus des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber le trafic des riverains et usagers. (Cf annexes n°8)
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Uniquement en phase chantier mais de manière temporaire et adaptée à la zone. De plus des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber les riverains et usagers. (Cf annexes n°8)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Uniquement en phase chantier mais de manière temporaire. De plus des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber les riverains et usagers. (Cf annexes n°8)
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Uniquement en phase chantier mais de manière temporaire et adaptée à la zone. De plus des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber les riverains et usagers. (Cf annexes n°8)
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber les riverains et usagers ainsi que le milieu marin.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Uniquement en phase chantier mais de manière temporaire. De plus des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber les riverains et usagers ainsi que le milieu marin. (Cf annexes n°8)
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Uniquement en phase chantier mais de manière temporaire, pendant la circulation des engins de chantier. De plus des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber les riverains et usagers. (Cf annexes n°8)
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Le projet ne prévoit pas l'augmentation des activités du chantier naval et donc une augmentation significative des eaux issues des travaux de carénage.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	De plus, suite au comblement de la darse, l'unité de traitement des eaux de carénage mise en place récemment permettra de purifier les eaux issues du carénage avant leur rejet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Uniquement les déchets courants pendant un chantier. Des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber les riverains et usagers ainsi que le milieu marin.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet prévoit le réaménagement de l'aire de carénage en lieu et place de l'existant (même surface). Il ne sera donc pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet ne prévoit pas de modifier l'activité du site, les unités accueillies les plus grandes seront notamment de taille plus limitée qu'actuellement (dock 300T remplacés par TL250T). Les surfaces d'exploitation du chantier naval sont identiques par rapport à l'état actuel.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Des mesures spécifiques seront prises en phase travaux ainsi qu'en phase d'exploitation, elles sont présentées en Annexe n°8.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les travaux de réagencement des quais et darses du chantier naval vont permettre de faciliter les manoeuvres de mise à sec/remise à l'eau des navires (à taille maximale plus réduite, 250T max pour 300T actuel). Le projet reste dans l'emprise portuaire et n'aura pas d'incidence sur les herbiers de Posidonie qui sont dans la passe d'entrée du port (environ 80 m de la zone de travaux). Les surfaces d'exploitation sont inchangées, et il n'y aura pas d'augmentation significative des activités.

Compte tenu des travaux et des mesures prises lors de la phase chantier, une étude d'impact ne semble pas nécessaire, d'autant plus que le projet fera l'objet d'un dossier de Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau et d'une Notice d'incidences N2000.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe n°8 – Mesures de protection pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine	☒
2	Annexe n° 9 - courrier accusé réception - porter à connaissance - Travaux de rénovation du chantier naval - port de plaisance - Commune de Beaulieu-sur-Mer. 23 juin 2022	☒
3	Annexe n° 10 - courrier DDTM droit réel - port de plaisance de Beaulieu-sur-Mer - 20 avril 2021	☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Nom QUEVA

Prénom DAVID

Qualité du signataire DIRECTEUR DES OPERATIONS

À Beaulieu sur mer

Fait le 0 4 / 0 4 / 2 0 2 5



Signature du (des) demandeur(s)